

## NOTE SUR LES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales se rejettent pour partie dans le Marais. Les eaux canalisées en sortie de bourg sont prises en charge par des fossés qui finissent par gagner le marais. L'exutoire des eaux de ruissellement en provenance du bourg de Longeville Sur Mer est identifié au niveau du Pont de La Pépière. Le système de collecte des eaux pluviales ne bénéficie pas à ce jour d'ouvrage de régulation débitmétrique (type ouvrages écrêteur de crue) ni d'ouvrage de traitement (dégrilleur, décanteur, débourbeur, séparateur à hydrocarbures...). Les eaux se décantent naturellement dans les fossés avant de gagner le canal de ceinture. En cas de pollution accidentelle importante, aucun ouvrage n'est véritable présent pour protéger le marais.